

ARTICLE 5 : La petite filature, Être salariée d'une coopérative d'activités et d'emploi »

MA DÉMARCHE DE RÉDACTION

Je continue, par ce texte, à écrire une série d'articles dans le journal du Cré-Sol. Ils sont postés mois après mois, au fil du cheminement de la réalisation de La petite filature. Cet article est le cinquième de la série et il est la suite de l'article intitulé « Création et mise en place du « bilan appréciatif ». Au fil des mois, à travers ces pages Cré-Soliennes, je prendrais le temps d'exposer au maximum la démarche et la réflexion dans lesquelles je suis depuis un peu plus d'une année.

La petite filature, *du fil de soi au fil de l'autre*, est née en janvier 2017. Comme il a été précisé dans les articles précédents, c'est un espace où l'on réfléchit par soi-même pour changer le monde avec les autres. C'est un espace d'accompagnement à la formation dans le champ de l'éducation populaire politique festive.

Ce mois-ci, je vais prendre le temps d'expliquer pourquoi j'ai choisi d'être salariée d'une coopérative d'activités et d'emploi appelée Odyssée Création. En effet, ce choix me semble essentiel à présenter.

...ET LA PETITE FILATURE A CHOISI SA PLACE ÉCONOMIQUE DANS NOTRE SOCIÉTÉ...

La première question qui m'est venue à la création de La petite filature, était de savoir quelle place économique je souhaitais avoir dans notre société.

Je ne voulais pas être une micro-entreprise (même si fiscalement, c'est intéressant les trois premières années) parce que j'aurais été une entreprise. Idée paradoxale aux valeurs que je souhaite transmettre et vivre au sein de La petite filature.

Je ne voulais pas non plus monter une association loi 1901, sachant qu'il y aurait eu un bureau associatif qui aurait décidé pour des salariés. Or, je souhaite un fonctionnement horizontal, sans qu'il y ait des personnes qui prennent des décisions pour d'autres, malgré toutes les bonnes intentions possibles.

Puis, à force de tâtonnement, j'ai découvert la coopérative d'activité et d'emploi (CAE). Je reprends les termes de la CAE Coopaname que je trouve particulièrement bien choisis : « *Multi-activité et ouverte, Coopaname propose à tout travailleur et toute travailleuse, qu'elle soit graphiste ou rempilleur de chaises, consultante ou e-commerçant, développeur informatique ou magicienne, d'intégrer librement la coopérative, d'y apporter son savoir-faire et d'y développer, de manière autonome, une activité économique qui lui permettra de s'y*

salarier et d'y bénéficier d'une protection sociale. En d'autres termes, un cadre collectif où chercher ensemble les moyens de vivre décemment de ce qu'on aime et sait faire au rythme qui nous convient. Refusant l'idée que la coopérative serait un simple sas avant l'entreprise individuelle, Coopaname a vite adopté un positionnement critique de ce mode d'entrepreneuriat pour parvenir à un projet clair qui s'ancre profondément dans l'histoire de la coopération, assume sa dimension politique et sa démarche expérimentale. [...] Ensemble, coopanamiennes et coopanamiens construisent une entreprise commune, démocratique et exigeante, pour se donner davantage de protections collectives (droit du travail, formation professionnelle, mutualisation des risques, solidarités sociales) et de potentialités de coopération. Toutes choses qui leur permettent d'exercer leur(s) métier(s) dans de bonnes conditions économiques, sociales, éthiques. Ni dépendants, ni indépendants, les coopérateurs et coopératrices inventent au quotidien un cadre original où le rapport au travail est fondé sur un lien social et non sur un lien de subordination ou un rapport commercial. Ce cadre trace les contours d'une nouvelle forme d'organisation : la « mutualité de travail ».

« Ce qui nous intéresse, c'est le travail :

- Comment permettre à chacun de vivre décemment de ce qu'il aime et sait faire au rythme qui lui convient ?*
- Comment redonner sens et noblesse au travail et surtout au métier ?*

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons pleinement le terme ouvrier caché derrière le O de notre Scop. Parce que, étymologiquement, l'ouvrier est celui qui "fait avec habileté un travail", possède un savoir-faire et le met pleinement en œuvre.

Ce que nous voulons, c'est :

- faire ce que l'on aime, au rythme choisi, avec qui on apprécie, dans un cadre mutualisé et solidaire ;*
- ne plus subir mais décider, en devenant associé de l'entreprise qui est notre outil de travail partagé »*

C'est en lisant ce magnifique texte que mon choix s'est fait. Ces mots à propos du travail résonnent encore en moi. Pour la première fois, j'ai pu comprendre que ce n'était pas le fait de travailler qui me dérangeait, mais les conditions actuelles de travail. J'ai compris la différence entre « emploi » et « métier ». J'ai compris aussi que le fait de parler « d'emploi », cela sous-entendait le fait qu'on soit interchangeable. Si on parle de « métier », on est expert et cela apporte de la dignité.

Alors j'ai décidé de changer et de construire mon cadre de travail : choisir mon emploi du temps, ne pas avoir de hiérarchie, pouvoir allier ma vie de famille et ma vie professionnelle, avoir du temps pour moi comme je souhaite, choisir mes priorités de travail, ne pas travailler

pour « quelqu'un » mais pour « un idéal », mieux comprendre les enjeux économiques de mon activité, choisir avec qui je travaille et avec quelle pédagogie, aller à mon propre rythme ce qui me rend disponible, posséder mon outil de travail, faire avec ce que je suis, avec mon histoire et mon expérience.

Depuis que je suis salariée de la CAE, je me sens artisane de la formation. Quand je monte une formation, je fais tout, de la logistique au bilan en passant par la communication, l'administratif et les contenus pédagogiques. J'ai le sentiment de ciseler mon travail, de faire les tâches avec grand soin parce que tout repose sur moi.

C'est particulièrement responsabilisant. C'est particulièrement existant.

POUR OUVRIR ET NE PAS CONCLURE

Quand je dis « tout », ce n'est pas exact. Justement, je suis dans une coopérative d'activités et d'emploi pour que la comptabilité soit faite par un comptable (déclaration mutuelle entreprise, déclaration urssaf, assedic, retraite...) . Je reverse 10 % de mon chiffre d'affaires à la coopérative pour avoir la garantie que cette contrainte juridique soit opérationnelle.

Quand je dis que je décide « seule », ce n'est pas exact. Justement, je suis dans une coopérative d'activités et d'emploi pour ne pas prendre des décisions seule. Il y a toujours un ou plusieurs coopérateurs qui ont la gentillesse d'échanger et de partager les questionnements. L'équipe de salariés de la coopérative est là en soutien et accompagnement tout au long de l'année.

Etre en coopérative d'activités et d'emploi aujourd'hui me permet d'être indépendante mais pas seule.

Tours, le 2 avril 2018